GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé				
Département(s)	DESC	Date	12 février 2024	
Numéro	24.119	Heure	8h33	

Auteur-e(-s): Groupe UDC

Titre : Procédures de classement sans suite dans le cadre des violences domestiques

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

Notre groupe s'interroge sur les processus et les procédures liées au classement sans suite des affaires relatives aux violences domestiques. Dès lors, nous soumettons les questions suivantes au Conseil d'État :

- Combien de plaintes ont été classées sans suite au cours des trois dernières années ? Que concernaientelles ?
- Pour quelles raisons, principalement, n'y a-t-il pas eu de suite aux plaintes qui ont été classées ?
- Quelle est la durée moyenne de traitement d'une plainte dans le cadre des violences domestiques ?
- Une fois l'affaire classée, y a-t-il un suivi ou des mesures qui sont proposés aux plaignantes et aux plaignants ?
- Des formations relatives à l'accueil des victimes présumées sont-elles dispensées aux différents acteurs, police, ministère public ?

Développement (commentaire aux questions) :

Ces dernières années, nous entendons beaucoup parler de violences domestiques, et c'est une bonne chose. Mesures, prévention, suivi, tout cela est plus que nécessaire. Néanmoins, nous nous interrogeons sur les cas de classement sans suite et sur les procédures y relatives, à propos desquels nous avons très peu de retours. Dès lors, nous remercions le Conseil d'État de bien vouloir nous éclairer sur cet aspect-là.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :				
Roxann Durini				
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :		
Niels Rosselet-Christ	Arnaud Durini	Evan Finger		
Grégoire Cario	Daniel Berger	Quentin Geiser		
Damien Schär	Yann Mesot			